

Leçon 32: Trois Choses Importantes

Le Rachat

Lorsqu'on omet de jeûner ou que l'on interrompt le jeûne sans raison valable pendant le mois de Ramadan, il est obligatoire de se racheter (Kaffarah) par l'une des actions suivantes:

1. Jeûner deux mois de suite (au moins 31 jours consécutifs, le reste pouvant être ultérieur)
2. Nourrir 70 personnes nécessiteuses
3. Affranchir un esclave

Zakat al-Fitr

Il est obligatoire pour toute personne saine d'esprit et adulte (à partir de l'âge de la puberté) de payer la Zakat al-Fitr, le jour de l'Aïd (le 1er Chawwal). La Zakat al-Fitr doit être donnée par le chef de famille pour lui-même et pour sa famille à raison de 3 kilos d'aliments par personne.

Il est préférable de donner du blé, des dattes, des raisins, du riz ou tout autre aliment de base que consomment normalement tous les gens. Il est permis d'offrir l'équivalent de ces portions d'alimentation prescrites en argent.

Cette Zakat doit être offerte à un croyant nécessiteux qui ne possède pas les moyens de subsistance pour un an.

La prière de l'Aïd

Durant l'occultation de notre Imam actuel, il est recommandé pour nous d'accomplir les prières de l'Aïd le jour de l'Aïd al-Fitr et le jour de l'Aïd al-Adh-ha.

Source URL:

<https://www.al-islam.org/le-guide-islamique-des-enfants-sayyid-mujtaba-musavi-lari/le%C3%A7on-3-2-trois-choses-importantes#comment-0>